

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**  
**DELIBERATION N°2025-23**

Le 8 avril 2025 à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (17)** : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, Mme MALLET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. de GOURCY, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, Mme LEGENDRE, M. JOUBERT.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (9)** : M. BERTHUOT à M. DUPUIS, M. CARDIN à M. ALDEBERT, Mme CAZALET à Mme MARCHAND, Mme SANTANACH à M. MEYRUEIS, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, Mme HERITIER à Mme GARNIER, M. YANG à Mme ETEVE, Mme FERRAND à M. GAILLARD.

**ABSENT (1)** : M. MALLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARNIER.

**BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2,  
Vu la délibération n°1 du 25 février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire 2025,  
Vu la délibération n°21 du Conseil Municipal du 8 avril 2025 décidant de l'affectation du résultat 2024 du budget général,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 mars 2025,

Considérant que le budget primitif général 2025 s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : **8 345 766,39 €**
- Section d'investissement : **9 020 315,35 €**

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver le budget primitif du budget général 2025 tel que présenté par chapitre et joint à la présente délibération,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.

Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 10/04/25

L'affichage/publication du : 14/04/25



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)  
Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2523DEL
Objet :	Budget général : budget primitif 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	030-213000474-20250410-2523DEL-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20250410-2523DEL-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : DELIB BP COMMUNE 2025.pdf Nom métier :	application/pdf	247.7 Ko
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : BP COMMUNE 2025.xml Nom métier :	text/xml	206.2 Ko
99_BU-030-213000474-20250410-2523DEL-BF-1-1_2.xml		
<b>Document principal (Document budgétaire)</b> Nom original : FEUILLE DE VOTE BP COMMUNE 2025.pdf Nom métier :	application/pdf	345.3 Ko
99_BU-030-213000474-20250410-2523DEL-BF-1-1_3.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 15h51min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 15h51min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 15h51min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 16h34min37s	Reçu par le MI le 2025-04-10

